



La sécurité des commerces est un élément important dans le quotidien des professionnels, elle repose parfois sur du bon sens ou du sens pratique, sur des dispositifs mis en place et peut aller jusqu'à l'installation de dispositifs de surveillance.

Rappels de sécurité :

Votre boutique :

- Vigilance à l'ouverture et à la fermeture, par un code, vous pouvez avertir les autres personnes que tout est normal,
- Verrouillez les issues non indispensables au fonctionnement (hors issue de secours équipée d'un signal sonore),
- Installez des devantures, portes retardateurs d'effraction, (cf assurance), une vidéo surveillance avec ou non système d'alarme,
- Veillez au bon éclairage de votre magasin (pour éviter les zones d'ombre),
- Veillez à l'aménagement intérieur (pour voir partout),
- Préférez un rideau ajouré pour permettre de voir de l'extérieur,
- Si vous devez montrer des pièces de valeur aux clients, les sortir une à une, et dans un espace à part éloigné de la sortie

Votre recette :

- Conservez le moins de liquide possible
- Verrouillez votre tiroir caisse à clé et gardez la sur vous
- Ne faites pas vos comptes de caisse pendant les horaires d'ouverture
- Si vous avez un coffre fort, il doit être installé dans une pièce non visible et placé sous alarme
- Variez les jours de dépôt, les itinéraires, les horaires. Portez la recette le plus prêt de vous, ayez éventuellement un leurre à la main (enveloppe, sacoche), et marchez sur le trottoir coté stationnement pour éviter les vols à l'arraché.

Les règlements :

Par CB, demandez un justificatif d'identité (surtout pour les CB étrangère sans code confidentiel)

Si vous faites une vente par internet, vérifiez les coordonnées de l'acheteur avant la livraison .

Par Chèque : les faux chèques circulent surtout le WE (les vérifications sont plus difficiles les banques sont fermées), demandez les documents d'identité pour vérifier les deux chèques et identité, cela peut inquiéter l'éventuel escroc.

Les règlements en espèces :

A retenir les 8 points de contrôle à vérifier

1. Le papier craquant
2. L'impression en relief
3. Le filigrane
4. Le fil de sécurité
5. Le nombre incomplet
6. L'hologramme et les perforations
7. La pastille avec une alternance de visuels
8. Le chiffre de couleur changeante



Le dispositif Sécurité Commerces

Mis en place fin d'année 2013 après signature d'une convention entre la préfecture de l'Indre, les forces de l'ordre et la CCI, ce dispositif permet de créer un réseau sur le territoire de l'Indre et la diffusion d'alerte par SMS.

Pour Adhérer : Il suffit de remplir le contrat d'adhésion (Téléchargeable sur le site de la CCI) et nous le retourner par courrier ou par mail à commerce@indre.cci.fr

Le dispositif repose sur une base de données déclarée à la CNIL organisée par territoires et activité et sur les informations qui seraient remontées aux forces de l'ordre. Le CORG de Châteauroux transmet si nécessaire une Alerte aux professionnels possiblement concernés.



Les ateliers

La CCI de l'Indre organise des ateliers Gratuits sur le sujet, renseignez vous sur le site internet de la CCI et inscrivez vous.

Les diagnostics

La Gendarmerie Nationale réalise des diagnostics :

Il est effectivement possible de solliciter la Gendarmerie Nationale pour avoir un diagnostic sur la sécurité de votre établissement. Contactez la CCI pour l'organisation d'un diagnostic

CONTACT CCI

Service Commerce
commerce@indre.cci.fr

Valérie MENAGE : 02 54 53 52 73
Benjamin LOSANTOS : 02 54 53 52 70



www.indre.cci.fr